

## DEMANDE DE DEBLOCAGE :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Numéro de Sécurité Sociale (13 caractères) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

### Je demande :

le déblocage de mes avoirs disponibles,

Et / ou

le déblocage de mes avoirs indisponibles pour le motif de déblocage anticipé suivant :

Motif de déblocage anticipé : |\_|\_| (reportez le code correspondant à votre situation, cf. liste des codes au verso)

### Je souhaite que ce déblocage soit :

Supports de placement	Déblocage total	Déblocage partiel (sauf motif CC)
ACTIONS DE L'ENTREPRISE*	<input type="checkbox"/>	..... €
OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE*	<input type="checkbox"/>	..... €

Dans le cas d'un **déblocage anticipé**, il est nécessaire de **joindre les justificatifs (cf. liste au verso)** correspondant au cas qui vous concerne.

Sauf demande explicite de votre part, le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire. En l'absence de coordonnées bancaires, le règlement sera effectué par chèque.

Pour tout déblocage, **joindre impérativement à votre demande** :

- Une copie de votre carte d'identité recto-verso en cours de validité.
- Un RIB
- Le / les justificatifs nécessaire en cas de déblocage anticipé

*Je reconnais avoir pris connaissance des modalités figurant au verso.*

Date et signature

PARTIE RESERVÉE A ERES

\* soit le transfert entrant sur le FCPE « Eres  
Sélection Monétaire » pour ..... euros

Pour me joindre en cas de besoin :

Portable : .....

E-mail : .....

**A SCANNER SI DEMANDE EN LIGNE SUR : [www.eres-group.com/gtsolutions/](http://www.eres-group.com/gtsolutions/)  
OU A RENVOYER PAR COURRIER : ERES / GT – 115 RUE REAUMUR – 75002 Paris**

## LES CAS DE DEBLOCAGE ANTICIPES : Codes et justificatifs

Vous trouverez ci-dessous la liste des cas légaux de déblocage anticipé ainsi que les codes à reporter sur votre demande. Les justificatifs indiqués sont valables dans les situations les plus fréquentes. Pour plus de détails ou si vous estimez être dans une situation particulière nous vous invitons à consulter les supports interactifs mis à votre disposition sur le site <https://epargnants.amundi-tc.com/psf/#deblocages>. Des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés.

/\ Pour toute demande, joindre impérativement à votre demande la copie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité.

Code	Motif de déblocage anticipé	Justificatifs à joindre (liste non exhaustive) <i>Tout document en langue étrangère doit être traduit en français par un traducteur assermenté.</i>
M <sup>(1)</sup>	Mariage ou conclusion d'un PACS	Extrait de l'acte de mariage ou copie du livret de famille complet (tenu à jour) ou Attestation d'inscription d'un PACS établie par le greffier du tribunal d'instance qui a enregistré la déclaration.
TE <sup>(1)</sup>	Naissance ou adoption d'un 3 <sup>ème</sup> enfant, puis de chaque enfant suivant <i>Enfant à la charge du foyer au sens de la CAF</i>	Livret de famille complet tenu à jour ou extrait d'acte de naissance - Et attestation de la CAF justifiant l'existence de 3 enfants à charge Ou - Livret de famille si les enfants sont tous mineurs et que les parents sont les mêmes pour tous les enfants - Pour une adoption la décision de la DASS ou la photocopie du jugement d'adoption et attestation délivrée par la CAF
D <sup>(1)</sup>	Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS <i>lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant</i>	- Copie du jugement définitif prévoyant la fixation de la résidence habituelle, unique ou partagée, d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé - Certificat de non appel - Pour un divorce sur consentement mutuel : une copie de la convention définitive et homologation de celle-ci - Pour une dissolution de PACS, une copie du certificat d'inscription de dissolution
IV	Invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS <i>A condition que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ; sont concernées les invalidités correspondant au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> de l'article L.341-4 du Code de la Sécurité Sociale et celle reconnue par décision de la commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80%.</i>	- Notification de l'attribution d'une pension d'invalidité par la Sécurité sociale ou la copie de la décision MDPH ou CDES et carte d'invalidité délivrée par le Préfet - Attestation de la personne invalide (ou de son tuteur) certifiant qu'elle exerce aucune activité professionnelle - Pour l'invalidité du conjoint ou des enfants : Copie du livret de Famille - Pour l'invalidité de la personne liée au bénéficiaire par un PACS, copie de l'attestation d'inscription d'un PACS
VC	Violences commises à son encontre par son conjoint, son concubin, son partenaire de Pacs mais également par son ancien conjoint, son ancien concubon ou son ancien partenaire de Pacs (C. trav., art. R.3324-22 mod.)	- Soit une ordonnance de protection est délivrée par le juge aux affaires familiales en application de l'article 515-9 du code civil ; - Soit un document attestant des faits de violences conjugales relevant de l'article 132-80 du code pénal au choix - Ouverture d'une information par le procureur de la République - Composition pénale - Alternatives aux poursuites (rappel à la loi, médiation, etc...) - Saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, - Mise en examen, - Condamnation pénale même non définitive - Et la photocopie lisible recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité Demande de déblocage possibles à tout moment (le délais de 6 mois ne s'applique pas)
DB	Décès de l'adhérent <i>Si la demande de remboursement est effectuée après le 6ème mois suivant le décès, le régime favorable d'imposition des plus values cesse de s'appliquer.</i>	1) Si une succession est ouverte : - Certificat de décès délivré par la mairie ou attestation de décès délivrée par le notaire - Nom et adresse du notaire auquel les sommes doivent être versées 2) Si aucune succession n'a été ouverte : Pour un capital à 5335 € : certificat d'hérédité délivré par la mairie ou le tribunal d'instance du domicile du défunt Pour un capital supérieur à 5356 € : certificat de propriété délivré par le tribunal d'instance du domicile du défunt - Et la demande de remboursement émanant du notaire auquel les sommes doivent être versées, dans laquelle celui-ci indique se porter fort pour la remise des fonds aux ayants droit, accompagnée du certificat de notoriété établi par le notaire et du RIB de l'étude - Dans les deux cas, joindre également un certificat de décès. S'il y a plusieurs héritiers majeurs, une procuration au profit de l'un d'eux, signée par les autres et légalisée par la mairie. En présence d'héritiers mineurs, joindre une ordonnance du juge des tutelles.
DC	Décès du conjoint de l'adhérent ou de la personne qui lui est liée par un PACS	- Certificat de décès délivré par la mairie ou extrait de l'acte de décès - Copie du livret de famille (tenu à jour) ou attestation d'inscription d'un PACS délivrée par le greffe du tribunal d'instance qui a enregistré la demande - Photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité de l'épargnant (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...)
CE <sup>(1)</sup>	Création ou reprise d'entreprise par l'adhérent, ses enfants, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS <i>Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'opération. A défaut elles doivent faire l'objet d'une restitution avec réintégration sur la valeur liquidative suivant la réception de ladite restitution</i>	- Extrait K ou K bis du registre du commerce ou extrait D1 pour une entreprise artisanale, ou copie de l'acte enregistré de cession du fonds de commerce Ou s'agissant des auto-entrepreneurs, la copie du dépôt au centre de formalité des entreprises (CFE) - Copie des statuts dans le cas d'une création ou reprise sous forme de société - Et copie du livret de famille complet (tenu à jour) si l'opération concerne le conjoint ou les enfants ou attestation d'inscription d'un PACS - Et attestation sur l'honneur que l'intégralité de la somme demandée sera affectée à l'opération de création ou reprise - Et attestation dans laquelle vous vous engagez à restituer les sommes débloquées si l'opération ne se réalise pas

Code	Motif de déblocage anticipé	<b>Justificatifs à joindre (liste non exhaustive)</b> <i>Tout document en langue étrangère doit être traduit en français par un traducteur assermenté.</i>
IN <sup>(1)</sup>	<b>Installation en vue de l'exercice d'une profession non salarié ou acquisition de parts sociales d'une SCOPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justification de l'inscription au répertoire des métiers ou à un ordre professionnel ou copie de l'acte enregistré de cession des parts de la SCOP.</li> <li>- Et devis ou facture prouvant l'affectation des sommes débloquées ou attestation sur l'honneur</li> </ul> Et copie du livret de famille si l'opération concerne le conjoint ou les enfants ou attestation d'inscription d'un PACS
HA <sup>(1)</sup>	<p><b>Résidence principale : acquisition, construction, agrandissement (emportant création de surface habitable nouvelle) ou remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle</b></p> <p><b>Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'opération ; le montant débloqué ne peut donc excéder le coût global de l'opération augmenté des frais d'acte notarié, d'enregistrement et d'hypothèque et diminué du montant des prêts obtenus et du montant d'un apport personnel autre que celui correspondant à l'épargne salariale dont vous demandez le rachat.</b></p> <p><b>Ne constitue pas un agrandissement de la surface habitable au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation : la construction d'une véranda, d'un garage, d'une terrasse, d'une loggia (...).</b></p> <p><b>Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'opération. A défaut elles doivent faire l'objet d'une restitution avec réintégration sur la valeur liquidative suivant la réception de ladite restitution</b></p>	<p>1) Si acquisition d'un logement neuf ou ancien (la demande de déblocage devra être faite dans un délai de 6 mois, à compter de la date de signature du justificatif fourni, acte définitif ou compromis) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire d'attestation d'achat complété impérativement par le notaire et vous-même (téléchargeable sur internet)</li> <li>- A défaut, joindre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de financement</li> <li>- Et copie de l'acte définitif d'acquisition ou copie du compromis de vente (le montant de l'acquisition doit être précisé dans l'acte)</li> </ul> </li> </ul> <p>2) Si Agrandissement ou construction (la demande de déblocage devra être faite dans un délai de 6 mois, à compter de la date de signature du contrat de construction, factures voire devis acceptés si construction ou travaux d'agrandissement effectués par le salarié) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de financement</li> <li>- Et copie du permis de construire ou copie de la déclaration préalable de travaux portant la création de surface habitable</li> <li>- Et copie du contrat de construction ou factures (voire devis acceptés) d'achat de matériaux de gros œuvre (si la construction ou les travaux sont effectués par le salarié).</li> </ul> <p>3) Si remise en état (la demande de déblocage devra être faite dans un délai de 6 mois, à compter de la date de signature de la date de l'arrêté) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence de l'arrêté de déclaration de catastrophe naturelle ou attestation délivrée par la Mairie précisant la référence de l'arrêté</li> <li>- Et devis acceptés ou factures précisant le montant et la nature des travaux.</li> <li>- Et la copie de la déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance ou constat de l'expert.</li> </ul> <p>Dans les cas 1), 2) joindre impérativement une attestation sur l'honneur précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il s'agit de votre résidence principale à usage personnel et immédiat.</li> <li>- que vous vous engagez à restituer les fonds en cas de non réalisation de l'opération</li> <li>- que la somme demandée n'excède pas le coût global de l'opération moins le montant des prêts obtenus et de l'apport personnel (autre qu'épargne salariale)</li> </ul>
CC	<p><b>Cessation du contrat de travail</b></p> <p><b>La mobilité infragroupe ne constitue pas une rupture du contrat de travail, et n'ouvre pas droit au déblocage anticipé des avoirs d'épargne salariale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat de travail ou attestation de l'employeur mentionnant la date effective de cessation du contrat de travail</li> <li>- En cas de rupture conventionnelle, certificat de travail ou l'homologation de la rupture conventionnelle par la DIRECCTE</li> </ul>
SU	<p><b>Situation de surendettement</b></p>	<p>Demande de déblocage formulée par le président de la commission de surendettement des particuliers du département du domicile de l'adhérent ou demande formulée par le juge de l'exécution.</p>